

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 28 (1920)  
**Heft:** 4

**Quellentext:** Le général Ménard à Rolle  
**Autor:** Spallinque

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

avait fait paraître de 1877 à 1883. Le sous-titre que Roget avait adopté : *Hommes et choses du temps passé*, eût convenu aussi à ce recueil qui porte le millésime de 1920 et qui relate une suite d'épisodes de l'histoire de Genève.

Le plus ancien est le Conseil général du 29 février 1420, si remarquable par l'instinct politique dont firent preuve les Genevois d'il y a 500 ans. D'autres articles offrent un intérêt encore actuel : ils traitent de la neutralité de la Savoie du nord ; des effets redoutables du renchérissement de la vie pour certaines professions libérales : la question se posait déjà au XVIII<sup>me</sup> siècle ; on sait qu'elle a repris tout récemment une grande acuité. — Mais je serais long et sec, si je voulais reproduire et commenter toute la table des matières de cet intéressant volume.

Souhaitons que le succès de cette louable initiative soit encourageant pour les collaborateurs de l'entreprise : MM. Antony Babel, Louis Blondel, Albert Choisy, Lucien Cramer, Paul Martin. Ils jouissent tous d'une juste estime, qu'ils doivent à la solidité des travaux qu'ils avaient antérieurement publiés.

Eugène RITTER.

---

## LE GÉNÉRAL MÉNARD A ROLLE

---

Notre collaborateur, M. Mogeon, me communique le document que l'on trouvera ci-dessous. Il s'agit de la note présentée par le citoyen Spallingue (*sic*), aubergiste de *La Couronne*, à l'avocat L. Secretan, président du Comité des finances, à Lausanne, pour les dépenses résultant du passage du général Ménard à Rolle, le 28 janvier 1798. Parti le matin de son quartier général dans le Pays de Gex, Ménard arriva à Lausanne à six heures du soir. Il s'arrêta donc très

peu de temps à Rolle dans l'après-midi et prit à *La Couronne* une modeste collation. Nous remercions M. Mogeon de son obligeante attention.

Eug. M.

Rolle, le 6 février 1798.

Citoyen,

Suivant vos ordres j'ai l'honneur de vous envoyer la note suivante :

1798, janvier 28.

Pour dîner d'un maître	L. 1.—
Pour le dîner du cocher et le foin de trois chevaux	» 4.18
Pour 9 bouteilles de vin Bordeaux et 7 bouteilles de vin de 74 de la Côte et des sucres ( <i>sic</i> ) et du pain pour le général et l'Etat-major	» 32.10
Pour le goûter de deux dragons de l'escorte	» 1.12
Pour le picotin des chevaux des hussards	» 1.—
Pour 9 ordinaires des chevaux des dragons	» 3.12
Pour le goûter de 4 cochers de Nyon et 8 ordinaires d'avoine	» 6.—
Pour deux ordinaires d'avoine de deux dragons qui sont allés avec le général à Lausanne	» 16.— (?)
	<hr/>
Argent de Suisse	L. 52.2

J'ai l'honneur d'être avec la plus grande estime, citoyen, votre très humble serviteur.

SPALLINGUE, aubergiste de *La Couronne*.